



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20240523-5442024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0544-2024 Séance du 23 mai 2024

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 16 mai 2024
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 10 Exprimés : 11
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure Luxton

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Jean-Pierre PEYREROL, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, , Patrice FRELY, , Jean-Christophe BOYET, Gaël EVRARD.

Absents excusés : Marine BERGER, Sophie BOUCHOUX

Procurations:

Lola DIEZ-CALCATELLI donne procuration à Laure LUXTON

OBJET : AVENANT 1 CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN -DEPLOIEMENT INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

En 2019, la commune de Saumane de Vaucluse a sollicité auprès du Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à l'entrée du village.

Par délibération n° 292-2019 du 20 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la convention financière avec le SEV pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Ladite convention prévoyait une contribution aux charges d'exploitation pour la commune de 300 € TTC / an / borne.

Par courrier du 10 avril 2024, le SEV sollicite auprès de la commune la signature d'un avenant n° 1 à la convention signée en 2019 portant la contribution aux charges d'exploitation à hauteur de 600 € HT.

Considérant le service apporté par la borne de recharge pour véhicules électriques installée à l'entrée du village,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention financière de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SEV joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que l'exécution de la présente délibération.

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Laure LUXTON</p>		<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	---	---

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.